

12^e CONGRES THCB CGT

Textile Habillement Cuir Blanchisserie

*Avec la CGT THCB, relocaliser nos productions
pour le progrès social et environnemental*



21-24 JUIN 2022 À LA PALMYRE



1^{er} Supplément
INFOS T.H.C.B
n°396
Décembre 2021



Informez-vous



thcb-cgt.fr

Le débat est ouvert

Pages 4 à 5

Proposition de répartition des délégués par région

Pages 6 à 17

Sommaire

Le financement des délégués

Page 18

Comment se rendre au congrès

Page 19

Modèle de demande d'autorisation d'absence

Page 20

Rappel des objectifs à atteindre

Page 21

Fiche d'hébergement

Page 22

Les candidatures à la CEF

Pages 23 à 24

Mandat de délégué titulaire

Pages 25 à 26

Mandat de délégué suppléant

Pages 27 à 28

Crédit photos : Bapooshou



Supplément n°1 au mensuel édité par la Fédération THCB
263 rue de Paris Case 415
93514 Montreuil

Tél. 01 55 82 84 89
Email : thc@cgt.fr
Site internet : www.thcb-cgt.fr
Direction de la publication : Maurad Rabhi

Imprimerie ADDAX - Tél. 01 55 82 84 10
N°de commission paritaire : 1224 S 06717
N°ISSN : 2780-6901
Dépôt légal DECEMBRE 2021



Les thèmes abordés

Le 12^e congrès Fédéral Textile Habillement Cuir Blanchisserie CGT se déroulera à La Palmyre dans la Charente-Maritime du 21 au 24 juin 2022.

- Nos industries évoluent, les problématiques aussi
- Prendre soin de notre CGT pour un renouveau syndical
- Coopération solidaire avec les syndicats en Europe et au delà : quelles protections pour nos productions ?



Une question ?

01 55 82 84 89

thc@cgt.fr

L'accueil des délégué.es

Mardi 21 juin 2022 :

- ▶ 08h30 à 11h00 précises : accueil des délégués
- ▶ 12h00 : repas collectif pris sur place
- ▶ 13h30 : installation des délégations et du bureau du congrès

Le congrès se terminera le **vendredi 24 juin 2022** après le repas de clôture pris sur place (prévoir un départ après 14h00)



Le débat est ouvert



La Commission Exécutive Fédérale (CEF) des 25 et 26 novembre 2021, a consacré une large place de ses travaux, à la préparation et l'orientation de notre 12^{ème} congrès Textile - Habillement - Cuir - Blanchisserie. Il se tiendra du 21 au 24 juin 2022, à La Palmyre (Charente Maritime). Les débats se sont principalement concentrés sur les thèmes des résolutions, la représentation et les différents moyens à mettre en œuvre pour réussir un grand congrès.



Le succès du 12e Congrès dépend de la qualité de sa préparation.

Un Congrès constitue toujours un temps fort dans l'activité syndicale, un moment où la démocratie doit jouer pleinement son rôle tout au long de sa préparation, dans les débats, dans les mandatements, dans la recherche d'une meilleure qualité de vie syndicale. C'est sans nul doute une période dont chaque syndicat ou section doit se saisir pour gagner en efficacité.

Un Congrès, c'est le moment de faire de réelles analyses

- Sur le bilan d'activité du mandat sortant : les avancées, les difficultés, sur le plan revendicatif, les luttes, la vie syndicale. C'est le moment de faire un bilan de l'activité des élus, d'aborder les questions du renforcement de la CGT, etc...
- Sur l'évolution de la situation politique, sociale et économique au plan national, européen et international.

A partir de ces analyses, il nous faut améliorer notre activité pour gagner en efficacité. Il est nécessaire de réfléchir, encore et toujours, de mieux affiner nos plateformes revendicatives afin de multiplier les luttes. Il est aussi de notre responsabilité de trouver les équipes syndicales à mettre en place afin d'avancer sur tous les terrains en même temps.

En fait, il s'agit d'une période qui doit nous bousculer. Le débat sur le terrain, dans les syndicats, est un des éléments principaux pour réussir un bon Congrès.

Les cinq mois qui nous séparent du Congrès doivent être l'occasion d'organiser plusieurs assemblées de tous les syndiqués afin de débattre des différentes résolutions. Dans la situation habituelle et statutaire de regroupement de syndicats (pour atteindre les 50 syndiqués), des assemblées communes regroupant plusieurs entreprises seront nécessaires pour désigner des délégués.

La C.E.F. a retenu le principe de calcul suivant :

- 1 délégué titulaire pour 40 syndiqués
- 1 délégué suppléant pour 3 titulaires

Ce travail exige de désigner, si possible à la première assemblée, le ou les délégués qui participeront au Congrès (titulaires ou suppléants) pour qu'ils jouent pleinement leur rôle de mandatés, pour qu'ils puissent représenter valablement les syndiqués au Congrès sur la base des débats qu'ils auront eu ensemble : propositions, candidatures, amendements, etc...

La représentativité du Congrès

Tout faire pour qu'il y ait le maximum de congressistes à La Palmyre

Sur la base des statuts fédéraux :

« Article 21 - Représentation



La Commission Exécutive Fédérale fixe le nombre de délégués titulaires actifs et retraités.

Elle élabore des propositions de répartition des délégués.

Les délégués au Congrès sont élus et mandatés soit, directement par les syndicats d'entreprises, soit par un regroupement de syndicats ou sections syndicales d'entreprises.

Les syndicats le désirant peuvent également être représentés au Congrès par des délégués suppléants, ne prenant pas part aux votes.

Ce sont les adhérents des syndicats qui, réunis en Assem-

blée Générale, désignent et mandatent les délégués titulaires et suppléants au Congrès fédéral.

Les syndicats n'ayant pas six mois d'affiliation pourront se faire représenter directement aux Congrès ordinaires ou extraordinaires à titre consultatif.

Les délégués au Congrès, titulaires ou suppléants, devront être à jour de leurs cotisations et être membres d'un syndicat adhérent à la Fédération depuis au moins trois mois à jour de ses cotisations.

Les membres de la Commission Exécutive Fédérale sortante assistent de plein droit au Congrès pour rendre compte de leur mandat. »

Comme pour les Congrès précédents, toutes les bases qui n'ont pas 40 syndiqués feront l'objet d'un regroupement de plusieurs bases pour atteindre ce chiffre.

Ce calcul a été effectué sur la base de l'état de syndicalisation 2019 (nombre de FNI réglés).

Nombre de délégués au 12^e Congrès THCB

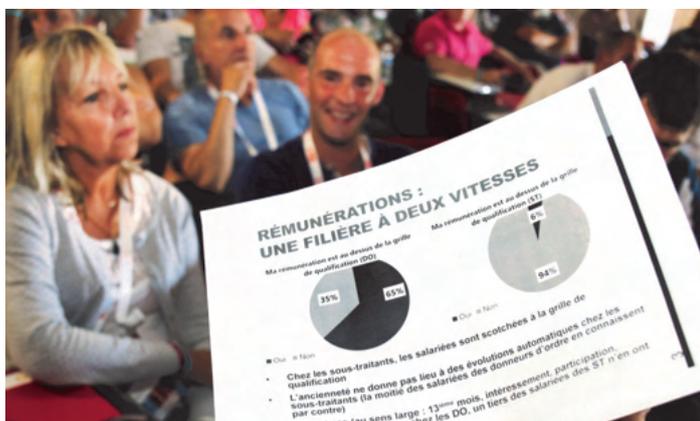


Une question ?

01 55 82 84 89

thc@cgt.fr

**1 délégué titulaire pour 40 syndiqués
+ 1 délégué suppléant pour 3 titulaires**



La commission exécutive fédérale des 25 et 26 novembre 2021 a adopté le principe de calcul des délégués au congrès. La base de référence pour la répartition des délégués se fera sur le nombre de FNI réglés en 2019, soit 3596 syndiqués.

Comme pour les derniers congrès de la Fédération, nous proposons :

- 1 délégué titulaire pour le 12^e Congrès THCB pour 40 syndiqués, soit 90 délégués titulaires
- + 1 délégué suppléant pour le 12^e Congrès THCB pour 3 délégués titulaires, soit 30 délégués suppléants.

Soit au total 120 délégués

12e Congrès fédéral THCB 2022 : Répartition par régions des délégués



2019, soit 3596, et en raison de la règle établie d'un suppléant pour 3 délégués titulaires, la répartition des délégués titulaires sera de 1 pour 40 FNI, ce qui porte donc le nombre de délégués titulaires à 90 et le nombre de suppléants à 30 pour atteindre l'objectif de 120 délégués lors de ce prochain congrès.

Pour une juste répartition du nombre de délégués, le calcul d'attribution porte, dans un premier temps, sur le nombre de délégués titulaires et suppléants par régions.

Le choix d'un nombre de 120 délégués au prochain congrès fédéral a été décidé lors de la Commission Exécutive Fédérale (CEF) qui s'est déroulée les 9 et 10 septembre 2021.

Cette répartition aura aussi pour objectif de favoriser, autant que possible, la participation des petites sections syndicales à ce congrès pour leur permettre de s'exprimer elles aussi.

Compte tenu du nombre de syndiqués (FNI) sur l'année

Cette première étape réalisée, l'autre calcul consiste à répartir au sein de ces régions par catégories professionnelles (Ouvriers / Employés, UGICT, Retraités), le nombre de délégués titulaires et suppléants en fonction du nombre de syndiqués (FNI) par syndicats, sections syndicales ou UL, tout en conservant les mêmes règles de départ.

Par conséquent, pour 3.596 FNI, le résultat est le suivant :

Catégories professionnelles	Titulaires	Suppléants
Ouvriers	69	23
Ugict	4	2
Retraités	17	5
TOTAL	90	30

Proposition de répartition des délégués au 12^e Congrès THCB CGT

HAUTS DE FRANCE	DEPARTEMENTS		ENTREPRISES				O/E		UGICT			RETRAITES		
	FNI		FNI	Titulaires	Suppléants	FNI	Titulaires	Suppléants	FNI	Titulaires	Suppléants	FNI	Titulaires	Suppléants
NORD PAS DE CALAIS														
	47	59 COMINES	INDIVIDUELS THC UL CGT COMINES	1	1	0			0			0		
	32	59 CAMBRAI	INDIVIDUELS TEXTILE HABILLEMENT CUIR CAMBRAI	1		0			0			0		
	26	59 TOURCOING	INDIVIDUELS TEXTILE HABILLEMENT CUIR TOURCOING	1		2			0			0		
DEPARTEMENT 59	22	59 ROUBAIX	LOCAL THC ROUBAIX	1		0			2					
	23	59 TOURCOING	MACO PRODUCTION	1		0			0			0		
	51	59 HALLUIN	SCA (EX PEAUDOUCE) LINSELLES	1	1	6	1		5			1		1
	16	59 ARMENTIERES	INDIV. RETRAITÉS THC ARMENTIERES			0			16			1		
TOTAL DEPARTEMENT 59	297					240			16			41		
DEPARTEMENT 62	35	62 CALAIS	INDIVIDUELS TEXTILE HABILLEMENT CUIR CALAIS	1	1	0			0			0		
TOTAL DEPARTEMENT 62	51					51			0			0		
REPARTITION NORD PAS DE CALAIS	348			7	3	291			16	1	0	41	1	1
PICARDIE														
DEPARTEMENT 02	15	02 LAON	IMATT	1		16			0			0		
	85	02 SAINT QUENTIN	TERGAL FIBRES RETRAITE			0			0			85	2	1
TOTAL DEPARTEMENT 02	113					25			1			87		
DEPARTEMENT 60	129	60 BEAUVAIS	SYNDICAT CGT SPONTEX SAS	2	1	39	1		26			1		
	55	60 BEAUVAIS	VISKASE SYNDICAT CGT	1		40			15		1	0		
TOTAL DEPARTEMENT 60	209					129			54			26		
DEPARTEMENT 80	22	80 CORBIE VILLERS	CHANTELLE	1		22			0			0		
TOTAL DEPARTEMENT 80	29					29			0			0		
REPARTITION PICARDIE FNI	351			5	1	183			55	1	1	113	3	1

ILE DE FRANCE	FNI		DEPARTEMENTS		ENTREPRISES				O/E			UGICT			RETRAITES	
									Titulaires		Suppléants	FNI		Titulaires	Suppléants	
	FNI		DEPARTEMENTS		ENTREPRISES	FNI	Titulaires	Suppléants	FNI	Titulaires	Suppléants	FNI	Titulaires	Suppléants		
ILE DE FRANCE																
DEPARTEMENT 75	20	75 PARIS 10EME ARRT	INDIVIDUELS RETRAITES PARIS			0			0			20	1			
	10	75 PARIS 01ER ARRT	SYNDICAT THCB ILE DE France			10		1	0			0				
	1	75 PARIS 02EME ARRT UL CGT	MAJE			1			0			0				
TOTAL DEPARTEMENT 75	26	75 PARIS 04/08/11/12/13/20EME ARRT	INDIVIDUELS TEXTILE HABILLEMENT CUIR PARIS		1	27			0			0				
	58					37			0			20				
	34	77 MELUN	KAHYGE CGT 77			34	1		0			0				
DEPARTEMENT 77	12	77 MEAUX	INITIAL THC CGT DAMMARIE LES LYS			12		1	0			0				
	8	77 NANGIS ET SES ENVIRONS	INITIAL THC CGT NANGIS			8			0			0				
	2	77 MONTEREAU	INDIVIDUELS TEXTILE HABILLEMENT CUIR MONTEREAU			2										
TOTAL DEPARTEMENT 77	56					56			0			0				
	3	78 DES CLAYES-SAINT-CYR-PLAISIR ET ENVIRONS	ARIANE SDEZ SAS			3			0			0				
	37	78 MANTES LA JOLIE	INITIAL CGT THC LES CLAYES SOUS BOIS			37	1		0			0				
DEPARTEMENT 78	9	78 POISSY YVELINES NORD POISSY	INITIAL THCB VOISINS LE BRETONNEUX			9			0			0				
	12	78 LES MUREAUX	RETRAITES RPF MANTES			0			0			12				
	3	78 MANTES LA JOLIE	INDIVIDUELS TEXTILE HABILLEMENT CUIR POISSY			3			0			0				
TOTAL DEPARTEMENT 78	64					52			0			12				
	11	91 MASSY	INDIVIDUELS TEXTILE HABILLEMENT CUIR MASSY			11		1	0			0				
	2	91 VAL DYERRES	INDIVIDUELS TEXTILE HABILLEMENT CUIR VAL DYERRES			2			0			0				
TOTAL DEPARTEMENT 91	13					13			0			0				
	23	93 NOISY	INITIAL CGT THC NEUILLY SUR MARNE			23	1		0			0				
	33	93 SAINT DENIS	NAF NAF DIFFUSION EPINAY			33	1		0			0				
DEPARTEMENT 93	2	93 AUBERVILLIERS	INDIVIDUELS TEXTILE HABILLEMENT CUIR AUBERVILLIERS			2			0			0				
	3	93 BAGNOLET- LES LILAS	INDIVIDUELS TEXTILE HABILLEMENT CUIR BAGNOLET			3			0			0				
	5	93 LA COURNEUVE	INDIVIDUELS TEXTILE HABILLEMENT CUIR LA COURNEUVE			5			0			0				
TOTAL DEPARTEMENT 93	3	93 MONTREUIL	INDIVIDUELS TEXTILE HABILLEMENT CUIR MONTREUIL			3			0			0				
	1	93 NOISY	INDIVIDUELS TEXTILE HABILLEMENT CUIR NOISY LE GRAND			1			0			0				

	3	93 PANTIN	INDIVIDUELS TEXTILE HABILLEMENT CUIR PANTIN	3		0		0		0		0	UGICT			RETRAITES			
													FNI	Titulaires	Suppléants	FNI	Titulaires	Suppléants	
	2	93 SAINT DENIS	INDIVIDUELS TEXTILE HABILLEMENT CUIR SAINT DENIS	2		0		0		1									
	1	93 PIERREFITTE-VILLETANEUSE	INDIV. RETRAITÉS THC PIERREFITTE-VILLETANEU	0		0		0		1									
	1	93 SAINT OUEN	INDIV. RETRAITÉS THC SAINT OUEN	0		0		0		1									
TOTAL DEPARTEMENT 93	77			75		0		0		2									
	15	94 CRETEIL	INITIAL THCB CRETEIL	15	1	0		0		0									
DEPARTEMENT 94	2	94 FONTENAY SOUS BOIS	INDIV. RETRAITÉS THC FONTENAY SOUS BOIS	0		0		0		2									
	2	94 IVRY SUR SEINE	INDIV. RETRAITÉS THC IVRY SUR SEINE	0		0		0		2									
TOTAL DEPARTEMENT 94	19			15		0		0		4									
DEPARTEMENT 95	21	95 CERGY PONTOISE (NOUVELLE)	BENOIST	21	1	0		0		0									
	3	95 VAL DOISE EST	INDIVIDUELS TEXTILE HABILLEMENT CUIR PERSAN	3		0		0		0									
TOTAL DEPARTEMENT 95	24			24		0		0		0									
REPARTITION ILE DE FRANCE FNI	312			272	7	3		0	0	38	1								
BRETAGNE	FNI	DEPARTEMENTS	ENTREPRISES	FNI	Titulaires	Suppléants	O/E	FNI	Titulaires	Suppléants	FNI	Titulaires	Suppléants	UGICT			RETRAITES		
BRETAGNE																			
TOTAL DEPARTEMENT 22	14			14		0		0		0									
TOTALA DEPARTEMENT 29	1			1		0		0		0									
	11	35 RENNES	INITIAL CGT THC RENNES	11	1	0		0		0									
DEPARTEMENT 35	1	35 FOUGERES	INDIVIDUELS TEXTILE HABILLEMENT CUIR FOUGERES	1		0		0		0									
	2	35 VITRE	INDIVIDUELS TEXTILE HABILLEMENT CUIR VITRE	2		0		0		0									
	2	35 RENNES	INDIVIDUELS TEXTILE HABILLEMENT CUIR RENNES	2		0		0		0									
	3	35 RENNES SUD-EST	INDIVIDUELS TEXTILE HABILLEMENT CUIR RENNES SUD-EST	3		0		0		0									
TOTAL DEPARTEMENT 35	19			19		0		0		0									
TOTAL DEPARTEMENT 56	10			8		0		0		2									
REPARTITION BRETAGNE FNI	44			91	1	0		0	0	0	0	0							

GRAND EST	FNI		DEPARTEMENTS		ENTREPRISES			O/E			UGICT			RETRAITES			
	FNI		DEPARTEMENTS		ENTREPRISES	FNI	Titulaires	Suppléants									
ALSACE																	
TOTAL DEPARTEMENT 67	15					13			0			2					
	13	68 COLMAR		KERMEL		13		1	0			0					
	15	68 COLMAR		FIBERWEB PGI		8			3			2					
DEPARTEMENT 68	18	68 COLMAR		SECTION LOCALE MULTIPROFESSIONNELLE THANN		18	1		0			0					
	8	68 THANN		FREUDENBERG CGT		3			5	1		0					
	16	68 COLMAR		INITIAL CGT THC COLMAR		16	1		0			0					
TOTAL DEPARTEMENT 68	81					70			8			3					
REPARTITION ALSACE FNI	96					83	2	1	8	1	0	5	0	0	0	0	0
LORRAINE																	
TOTAL DEPARTEMENT 54	4					3			0			1					
TOTAL DEPARTEMENT 55	4					3			0			1					
DEPARTEMENT 57	36	57 SAINT AVOID		KALHYGE CGT 57		36	1		0			0					
TOTAL DEPARTEMENT 57	37					37			0			0					
DEPARTEMENT 88	18	88 GERARDMER		FRANCOIS HANS CGT		18		1	0			0					
	22	88 GERARDMER		INITIAL CGT THC LA BRESSE		22	1		0			0					
	9	88 EPINAL		VISKASE		8			1			0					
	6	88 GERARDMER		INDIV. RETRAITÉS THC GERARDMER		0			0			6					
TOTAL DEPARTEMENT 88	72					48			0			6					
REPARTITION LORRAINE FNI	117					108	2	1	1	0	0	8	0	0	0	0	0
CHAMPAGNE-ARDENNES																	
DEPARTEMENT 08	108	08 SEDAN		FAURECIA MOUZON		108	2	1	0			0					
	55	08 GIVET		INDIVIDUELS TEXTILE HABILLEMENT CUIR GIVET		55	1	1	0			0					
	27	08 SEDAN		TARKETT SOMMER CGT		27	1		0			0					
	2	08 CHARLEVILLE MEZIERES		IND RETRAITE THC CHARLEVILLE MEZIERES		0			0			2					
TOTAL DEPARTEMENT 08	192					190			0			2					
DEPARTEMENT 10	6	10 TROYES		EMO SAS		6			0			0					
	1	10 BAR SUR AUBE		INDIVIDUELS TEXTILE HABILLEMENT CUIR BAR SUR AUBE		1			0			0					

NORMANDIE	FNI	DEPARTEMENTS	ENTREPRISES	O/E			UGICT			RETRAITES		
				FNI	Titulaires	Suppléants	FNI	Titulaires	Suppléants	FNI	Titulaires	Suppléants
NORMANDIE												
DEPARTEMENT 14	26	14 CARPIQUET	INITIAL CARPIQUET	26	1							
TOTAL DEPARTEMENT 14	39			39		0			0			
TOTAL DEPARTEMENT 27	3			3		0			0			
TOTAL DEPARTEMENT 50	13			13		0			0			
TOTAL DEPARTEMENT 61	2			2		0			0			
DEPARTEMENT 76	18	76 ROUEN ET SA REGION	NOVACEL	6	1			12			0	
TOTAL DEPARTEMENT 76	42			30		12			0			
REPARTITION NORMANDIE FNI	99			87	2	0	12	0	0	0	0	0
PAYS DE LA LOIRE												
PAYS DE LOIRE												
DEPARTEMENT 44	11	44 CARQUEFOU	INDIVIDUELS TEXTILE HABILLEMENT CUIR CARQUEFOU	11				0			0	
	6	44 SAINT HERBLAIN	INDIV. RETRAITÉS THC SAINT HERBLAIN	0				0			6	
TOTAL DEPARTEMENT 44	21			14				0			7	
DEPARTEMENT 49	15	49 ANGERS	CIE INDUSTRIELLE MENDES SYNDICAT CGT	12	1			1			2	
	10	49 CHOLET	CHAUSSURES ISOLEES ST MACAIRE	0				0			9	1
TOTAL DEPARTEMENT 49	41			27				1			13	
TOTAL DEPARTEMENT 53	9			9				0			0	
TOTAL DEPARTEMENT 72	6			6				0			0	
TOTAL DEPARTEMENT 85	6			6				0			0	
REPARTITION PAYS DE LOIRE FNI	83			62	1	0	1	0	0	0	20	1

CENTRE VAL DE LOIRE	FNI	DEPARTEMENTS	ENTREPRISES	O/E			UGICT			RETRAITES		
				FNI	Titulaires	Suppléants	FNI	Titulaires	Suppléants	FNI	Titulaires	Suppléants
CENTRE												
	4	18 SAINT AMAND-MONTROND	LATELIER DE BOURRELLERIE	4			0				0	
DEPARTEMENT 18	9	18 VIERZON	INDIVIDUELS TEXTILE HABILLEMENT CUIR VIERZON	9			0				0	
	1	18 BOURGES	INDIV. RETRAITÉS THC BOURGES	0			0				1	
	3	18 VIERZON	INDIV. RETRAITÉS THC VIERZON	0			0				3	
TOTAL DEPARTEMENT 18	17			13			0				4	
DEPARTEMENT 36	5	36 ARGENTON SUR CREUSE	INDIV. RETRAITÉS THC ARGENTON SUR CREUSE	0			0				3	
	5	36 CHATEAUX	INDIV. RETRAITÉS THC CHATEAUX	0			0				7	
TOTAL DEPARTEMENT 36	10			0			0				10	
DEPARTEMENT 37	6	37 TOURS	INDIVIDUELS TEXTILE HABILLEMENT CUIR TOURS	6			0				0	
	24	37 LOCHES	OREP	24	1		0				0	
TOTAL DEPARTEMENT 37	30			30			0				0	
DEPARTEMENT 41	23	41 MONTRICHARD	CDM	22	1		1				0	
TOTAL DEPARTEMENT 41	23			22			1				0	
TOTAL DEPARTEMENT 45	0			0			0				0	
REPARTITION CENTRE FNI	80			65	2	0	1	0	0	0	14	0
CORSE												
	2	2A AJACCIO	CORSE BLANC AJACCIO	2			0				0	
TOTAL 2A	2			2			0				0	
REPARTITION CORSE FNI	2			2	0	0	0	0	0	0	0	0

NOUVELLE AQUITAINE	DEPARTEMENTS		ENTREPRISES				O/E			UGICT			RETRAITES		
	FNI	DEPARTEMENTS	FNI	Titulaires	Suppléants	FNI	Titulaires	Suppléants	FNI	Titulaires	Suppléants	FNI	Titulaires	Suppléants	
															FNI
AQUITAINE															
DEPARTEMENT 24	19	24 THIVIERS	17	1		0			0			0			
	8	24 PERIGUEUX	0			0			0			8	1		
TOTAL DEPARTEMENT 24	27		19			0			0			8			
TOTAL DEPARTEMENT 33	10		9			0			0			1			
TOTAL DEPARTEMENT 40	5		4			0			0			1			
TOTAL DEPARTEMENT 47	1		0			0			0			1			
TOTAL DEPARTEMENT 64	4		2			0			0			2			
REPARTITION AQUITAINE FNI	47		31	1	0	0	0	0	0	0	0	16	1	0	0
LIMOUSIN															
DEPARTEMENT 19	11	19 USSEL	11	1		0			0			0			
TOTAL DEPARTEMENT 19	14		12			0			0			2			
TOTAL DEPARTEMENT 23	0		0			0			0			0			
DEPARTEMENT 87	15	87 SAINT JUNIEN	15			0			0			0			
TOTAL DEPARTEMENT 87	27		22			0			0			9			
REPARTITION LIMOUSIN FNI	41		30	1	0	0	0	0	0	0	0	11	0	0	0
POITOU CHARENTE															
DEPARTEMENT 16	21	16 GRAND ANGOULEME	14	1	1	7			0			0			
TOTAL DEPARTEMENT 16	33		23			7			3			3			
TOTAL DEPARTEMENT 17	7		7			0			0			0			
TOTAL DEPARTEMENT 79	2		2			0			0			0			
	21	86 CHATELLERAULT NORD VIENNE	21	1		0			0			0			
TOTAL DEPARTEMENT 86	27		25			0			2			2			
REPARTITION POITOU CHARENTE FNI	69		57	2	1	7	0	0	0	0	0	5	0	0	0

OCCITANIE	FNI	DEPARTEMENTS	ENTREPRISES	O/E			UGICT			RETRAITES		
				FNI	Titulaires	Suppléants	FNI	Titulaires	Suppléants	FNI	Titulaires	Suppléants
LANGUEDOC-ROUSSILLON												
TOTAL DEPARTEMENT 09	5			1			0			4		
DEPARTEMENT 11	22	11 LIMOUX	COMITE CHOMEURS MYRYS	22	1		0			0		
	5	11 NARBONNE	KALHYGE CGT 11	4		1	1			0		
TOTAL DEPARTEMENT 11	24	11 LIMOUX	MYRYS CHAUSSURES RETRAITES	0			0			24	1	
	51			26			1			24		
TOTAL DEPARTEMENT 30	19			14			0			5		
TOTAL DEPARTEMENT 34	11			9			0			2		
TOTAL DEPARTEMENT 48	2			0			0			2		
REPARTITION LANGUEDOC-ROUSSILLON FNI	88			51	1	1	1	1	0	37	1	0
MIDI PYRENEES												
TOTAL DEPARTEMENT 12	20			6			0			14		
DEPARTEMENT 31	14	31 TOULOUSE CENTRE VILLE	INITIAL CGT THC TOULOUSE	14	1		0			0		
	41	31 TOULOUSE CENTRE VILLE	THC TOULOUSE	25	1	1	0			16	1	
TOTAL DEPARTEMENT 31	55			39			0			16		
TOTAL DEPARTEMENT 81	13			11			0			2		
REPARTITION MIDI PYRENEES FNI	88			47	2	1	0	0	0	41	1	0
PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR												
PACA												
TOTAL DEPARTEMENT 06	1			1			0			0		
TOTAL DEPARTEMENT 13	11			9			0			2		
TOTAL DEPARTEMENT 83	1			0			0			1		
TOTAL DEPARTEMENT 84	7			4			0			3		
REPARTITION PACA FNI	20			14	0	0	0	0	0	6	0	0

AUVERGNE RHÔNE-ALPES	ENTREPRISES		O/E			UGICT			RETRAITES		
	FNI	DEPARTEMENTS	FNI	Titulaires	Suppléants	FNI	Titulaires	Suppléants	FNI	Titulaires	Suppléants
AUVERGNE											
TOTAL DEPARTEMENT 03	5		1			0			4		
DEPARTEMENT 15	16	VULCACUIR	12	1		0			0		
TOTAL DEPARTEMENT 15	12		12								
DEPARTEMENT 43	110	43 SAINTE SIGOLENE	110	2	1	0			0		
	54	43 SAINTE SIGOLENE	54	2	1	0			0		
	34	43 SAINTE SIGOLENE	34	1		0			0		
	36	43 LE PUY EN VELAY	36	1	1	0			0		
	30	43 LE PUY EN VELAY	30	1		0			0		
	27	43 LE PUY EN VELAY	27	1		0			0		
	8	43 LE PUY EN VELAY	0			0			8		
6	43 AUREC SUR LOIRE	0			0			6			
TOTAL DEPARTEMENT 43	316		302			0			14		
DEPARTEMENT 63	29	63 CLERMONT VILLE	29	1		0			0		
TOTAL DEPARTEMENT 63	30		30			0			0		
REPARTITION AUVERGNE FNI	363		345	9	3	0	0	0	18	0	0
RHÔNE-ALPES											
DEPARTEMENT 01	45	01 MONTLUEL MIRIBEL	40	1	1	5			1	0	
	39	01 BELLEY BAS BUGEY	39	1		0			0		
	22	01 BELLEY BAS BUGEY	0			0			22	1	
TOTAL DEPARTEMENT 01	136		107			5			24		
DEPARTEMENT 07	32	07 LE CHEYLARD	29	1		0			0		
	22	07 ANNONAY	19	1		0			0		
	36	07 LE CHEYLARD	0			0			30	1	1
TOTAL DEPARTEMENT 07	101		50			0			51		
DEPARTEMENT 26	79	26 VALENCE	16		1	16	1		47	1	
	30	26 ROMANS	30	1		0			0		
	11	26 ROMANS	0			0			11		1
TOTAL DEPARTEMENT 26	165		62			16			87		

DEPARTEMENT 38	45	38 LA TOUR DU PIN	INDIVIDUELS TEXTILE HABILLEMENT CUIR LA TOUR DU PIN	25	1		0			20	
	41	38 VOIRON	SIEGL SYNDICAT CGT	36	1		5			0	
	28	38 POINT DE CHERUY	TEXTILE DE BELMONT	28	1		0			2	
	15	38 ROUSSILLON	INDIV. RETRAITÉS THC ROUSSILLON	0			0			15	1
	17	38 LA TOUR DU PIN	PORCHER	17		1	0			0	
	11	38 ROUSSILLON	HEXCEL FIBERS	8		1	3			0	
	54	38 LA TOUR DU PIN	THCB ISERE	50	1		0			4	1
	227			168			8			51	
	25	42 SAINT CHAMOND	INITIAL THC CGT FIRMINY	26	1		0			0	
	43	42 ROANNE	INDIVIDUELS TEXTILE HABILLEMENT CUIR ROANNE	24	1		0			19	1
TOTAL DEPARTEMENT 42	124			91			0			33	
DEPARTEMENT 69	17	69 VILLEFRANCHE SUR SAONE	INDIVIDUELS TEXTILE HABILLEMENT CUIR VILLEFRANCHE SUR SAONE	16	1		0			1	
	11	69 LYON 05-09 EME ARR	RETRAITES RPT VAISE	0			0			11	1
	67			46			3			18	
TOTAL DEPARTEMENT 69	23	73 CHAMBERY	INITIAL CGT THC CHAMBERY	23	1		0			0	
DEPARTEMENT 73	11	73 CHAMBERY	MHM CGT	11			0			0	
	35			34			0			1	
TOTAL DEPARTEMENT 73	15	74 RUMILLY	INDIVIDUELS TEXTILE HABILLEMENT CUIR RUMILLY	15	1		0			0	
DEPARTEMENT 74	36			34			0			2	
TOTAL DEPARTEMENT 74	891			592	14	4	32	1	1	267	7
REPARTITION RHÔNE-ALPES FNI											2

Le financement de délégués

Statuts – Article 22 – Frais



« Les frais afférents à la participation au Congrès des membres de la Commission Exécutive Fédérale et de la Commission Financière et de Contrôle peuvent être réglés soit, par le budget de fonctionnement du syndicat ou autres sources.

Les frais de préparation et d'organisation du Congrès sont à la charge de la trésorerie fédérale.

Le Congrès recommande à l'ensemble de ses syndicats et sections syndicales de budgétiser chaque année le coût de la participation de délégués titulaires ou suppléants au Congrès fédéral.

Toutefois, la Commission Exécutive Fédérale pourra examiner les cas posés par les syndicats. »



La Direction Fédérale a fait le choix politique de prendre les frais de repas et d'hébergement pour assurer la présence la plus large de délégués venant des petits syndicats.

Bien préparer le Congrès, c'est budgétiser les frais dès à présent.

Il reste donc à la charge du syndicat les frais de transport.

Bien préparer le Congrès, c'est budgétiser les frais dès à présent, car il ne faut pas que l'absence de moyens financiers em-

pêche d'envoyer des camarades au congrès.

Les syndicats qui ont les moyens peuvent prendre l'ensemble des frais de leurs délégués et reverser les 300 euros (repas et hébergement) dans la caisse de solidarité fédérale afin d'assurer la présence des délégués qui n'ont pas les moyens.

C'est un moyen efficace qui permet à toute et tous de s'exprimer et de participer à notre congrès.

Comment se rendre au Congrès ?



En train :

Gare de Royan (17km) + taxi ou bus
TGV La Rochelle (70km) + taxi



En voiture :

Coordonnées GPS 45412303 N - 1111585 O
Autoroute A10 sortie 35 Saintes - Direction
Royan puis D25 Direction La palmyre



En avion :

Aéroport de Bordeaux (130km)
Aéroport de la Rochelle (75km)
Aéroport de Rochefort St Agnan (45km)

Informez-vous : www.thcb-cgt.fr



Flashez
avec votre téléphone
pour accéder au site

Modèle de demande de congé de formation économique, sociale et syndicale

Votre demande de congé de formation économique, sociale et syndicale est à adresser, à votre employeur, et au moins 30 jours à l'avance. Vous devez vous assurer que votre demande a bien été reçue, soit par un récépissé de son dépôt, soit en l'envoyant par lettre recommandée avec accusé de réception. Le congé de formation économique, sociale et syndicale, est accordé sur demande des salariés. Il est de droit. Tout refus doit être motivé et notifié à l'intéressé dans les huit jours qui suivent le dépôt de la demande. En cas de litige, le salarié peut saisir le Conseil des prud'hommes statuant en référé.

Nom et prénom du salarié

Adresse

Code Postal et Ville

Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur
de l'entreprise ou de l'établissement

.....

Adresse

Code Postal et Ville

A, le/...../.....

Objet : Demande de congé de formation économique, sociale et syndicale

Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur,

Conformément aux articles L.2145-5 et suivants du Code du Travail, j'ai l'honneur de vous demander l'autorisation de m'absenter de l'entreprise du [date de début de la formation]..... au [date de fin de la formation]....., en vue de participer à une formation économique, sociale et syndicale organisée par « La formation syndicale CGT » qui est un organisme agréé.

Conformément à l'article L 2145-6 du code du travail modifié par l'ordonnance N° 2017-1386 du 22 Septembre 2017 (V), le salarié bénéficiant du congé de formation économique et syndicale bénéficie du maintien total par l'employeur de sa rémunération.

Dans l'attente d'une réponse favorable, recevez, Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

[Signature]

**A adresser
à votre employeur
au moins 30 jours
à l'avance.**



Retrouvez **fiche
d'hébergement,
demande de
congé employeur, mandats...**

en téléchargement sur le site de
la Fédération THCB CGT :

www.thcb-cgt.fr



Rappel des objectifs à atteindre d'ici le Congrès

120 délégués au congrès représentent **l'objectif minimum à atteindre**: il est bien évident que tous les syndicats qui souhaitent faire participer un plus grand nombre de syndiqués au congrès ont la possibilité de le faire.



Ces délégués participeraient en tant que suppléants. Les bases nouvelles après l'exercice 2020 sont également concernées.

N'oublions pas qu'il ne faut pas être obligatoirement élu(e) pour participer au congrès, il serait même très intéressant d'examiner la possibilité d'inviter des syndiqués non élus.



Ne tardez pas !

- Envoyez dès que possible les demandes d'autorisation d'absence.
- Pensez à régler au plus vite vos cotisations. Vous devez être à jour de vos cotisations 2020 et 2021 pour pouvoir participer au congrès.
- Chaque syndicat ou section à son entreprise à rencontrer et parrainer
- Organiser des assemblées générales de syndiqués et pourquoi pas, programmer le congrès de syndicat avant le congrès fédéral. La fédération est disponible pour venir participer à vos débats



Une question ?
Un besoin d'information ?
01 55 82 84 89
thc@cgt.fr



Fiche d'hébergement



FEDERATION TEXTILE HABILLEMENT CUIR

BLANCHISSERIE

263, rue de Paris - Case 415

93514 Montreuil

12^e CONGRÈS FÉDÉRAL

Textile Habillement Cuir Blanchisserie
à La Palmyre (Charente-Maritime)
du 21 au 24 juin 2022

Arrivée 21 juin 2022
de 08h30 à 11h00 précises

Départ 24 juin 2022
après 14h



Pour l'hébergement, tous les bungalows sont pour deux ou trois personnes (en chambre individuelle et parties communes) :

Nom : _____

Prénom: _____

Je serai présent.e du : _____ au : _____

Heure d'arrivée : _____

Heure de départ : _____

Je souhaite partager ma chambre de préférence avec :

Nom : _____

Prénom : _____



Retrouvez **fiche d'hébergement, demande de congé employeur, mandats...**
en téléchargement sur le site de la Fédération THCB CGT : **www.thcb-cgt.fr congrès**)



Les candidatures à la Commission Exécutive Fédérale

Statuts – Article 24 – Définition

« Dans l'intervalle des congrès, la fédération est dirigée par la Commission Exécutive Fédérale, elle est seule habilitée à prendre les décisions concernant la vie de la fédération. »



La Commission Exécutive Fédérale est chargée d'appliquer les décisions et orientations prises par le congrès. Elle dirige administrativement, moralement et matériellement la fédération. Tous les actes de gestion, d'administration sont de sa compétence.

Elle a pleins pouvoirs pour intervenir dans les assemblées, congrès, réunions d'organismes, de sections d'entreprises ou de syndicats. »

Article 25 – Composition

« La Commission Exécutive Fédérale est élue par le congrès sur la base de propositions émanant des syndicats. La Commission Exécutive sortante de la fédération fera appel aux candidatures trois mois avant la date du congrès. Celles-ci seront portées à la connaissance des syndicats avant l'ouverture du congrès. »

Les membres de la Commission Exécutive sont rééligibles et révocables par le congrès.

N'attendez pas le mois de juin, pensez-y dès maintenant !

Peuvent seuls être candidats, les adhérents à la fédération depuis au moins un an sans interruption et à jour de leurs cotisations. »



Les syndicats proposent donc des candidats à la Commission Exécutive. Ces candidatures sont examinées par le congrès. La Commission Exécutive doit être le reflet de la composition des industries et de la structure de la fédéra-

tion : Textile, Habillement, Cuir, Blanchisserie, Maroquinerie... – hommes, femmes, jeunes, immigrés – ouvriers, employés, techniciens, agents de maîtrise, cadres, doivent être représentés dans la CEF.

La Commission Exécutive Fédérale (CEF) organisme dirigeant décide après le congrès des commissions de travail à mettre en place et de leur composition. Ces commissions permettent un enrichissement de la réflexion collective et une participation plus importante de syndicats.

Les candidatures doivent donc être examinées collectivement par les directions de syndicats, dans certains cas par les regroupements de syndicats au niveau d'une localité, d'un département.

N'attendez pas le mois de juin, pensez-y dès maintenant !

**FEDERATION TEXTILE HABILLEMENT CUIR
BLANCHISSERIE
263, rue de Paris - Case 415
93514 Montreuil**



12^e CONGRÈS FÉDÉRAL

Textile Habillement Cuir Blanchisserie
à La Palmyre (Charente-Maritime)
du 21 au 24 juin 2022

CANDIDATURE À LA COMMISSION EXÉCUTIVE FÉDÉRALE

Le syndicat de _____ Nombre de syndiqués _____

Localité _____ Dépt. _____

propose la candidature à la Commission Exécutive Fédérale du ou de la camarade:

NOM _____ Prénom _____

Profession _____ Age _____

Catégorie (Ouvrier, Employé, Technicien, Agent de maîtrise, Cadre) _____

Qualification, coefficient _____

Email _____

Adresse personnelle _____

Responsabilité dans le syndicat Responsabilité à l'UL ou à l'UD _____

Formation syndicale Accueil et découverte de la CGT Année et lieu _____

Niveau I Année et lieu _____

Niveau II Année et lieu _____

Autres types de formation syndicale Année et lieu _____

Signature du Secrétaire de syndicat

**FEDERATION TEXTILE HABILLEMENT CUIR
BLANCHISSERIE
263, rue de Paris - Case 415
93514 Montreuil**



12^e CONGRÈS FÉDÉRAL

Textile Habillement Cuir Blanchisserie
à La Palmyre (Charente-Maritime)
du 21 au 24 juin 2022

MANDAT DE DÉLÉGUÉ(E) TITULAIRE

A remplir par le Secrétaire du syndicat
et à retourner au plus tôt à la fédération

Le syndicat de _____ Nombre de syndiqués _____

Localité _____ Dépt. _____

Mandate pour le représenter comme délégué titulaire :

Ouvrier - Employé

ICTAM

Retraité

NOM _____ Prénom _____

Signature du délégué

Signature du secrétaire
(cachet du syndicat)

Voir au dos le questionnaire à remplir par le secrétaire ou le délégué pour la commission des mandats au congrès



Retrouvez **fiche d'hébergement, demande de congé employeur, mandats...**
en téléchargement sur le site de la Fédération THCB CGT : www.thcb-cgt.fr



Questionnaire à remplir par le secrétaire ou le délégué désigné pour assister au congrès

(Indispensable pour la commission des mandats)

Syndicat de _____

Département _____ Téléphone _____

Nom du délégué _____ Prénom _____

Age _____ Sexe _____ Catégorie (1) _____

Adresse du délégué _____

Email _____ Date d'adhésion à la Cgt _____

Responsabilité syndicale _____

Profession (ou poste de travail) _____

Branche d'industrie (2) _____

Nom et adresse de l'entreprise où travaille le délégué _____

Formation syndicale (indiquer les stages suivis) _____

Observations éventuelles du délégué _____

(1) Indiquer ici, selon le cas, une des mentions suivantes : Ouvrier, Employé, Technicien, Agent de maîtrise, Cadre

(2) Textiles artificiels et synthétiques, Habillement et Couture, Cuir, Tannerie et Maroquinerie, Chaussure et blanchisserie....

**FEDERATION TEXTILE HABILLEMENT CUIR
BLANCHISSERIE
263, rue de Paris - Case 415
93514 Montreuil**



12^e CONGRÈS FÉDÉRAL

Textile Habillement Cuir Blanchisserie
à La Palmyre (Charente-Maritime)
du 21 au 24 juin 2022

MANDAT DE DÉLÉGUÉ(E) SUPPLÉANT(E)

A remplir par le Secrétaire du syndicat
et à retourner au plus tôt à la fédération

Le syndicat de _____ Nombre de syndiqués _____

Localité _____ Dépt. _____

Mandate pour le représenter comme délégué suppléant :

Ouvrier - Employé

ICTAM

Retraité

NOM _____ Prénom _____

Signature du délégué

Signature du secrétaire
(cachet du syndicat)

Voir au dos le questionnaire à remplir par le secrétaire ou le délégué pour la commission des mandats au congrès



Retrouvez **fiche d'hébergement, demande de congé employeur, mandats...**
en téléchargement sur le site de la Fédération THCB CGT : www.thcb-cgt.fr



Questionnaire à remplir par le secrétaire ou le délégué désigné pour assister au congrès

(Indispensable pour la commission des mandats)

Syndicat de _____

Département _____ Téléphone _____

Nom du délégué _____ Prénom _____

Age _____ Sexe _____ Catégorie (1) _____

Adresse du délégué _____

Email _____ Date d'adhésion à la Cgt _____

Responsabilité syndicale _____

Profession (ou poste de travail) _____

Branche d'industrie (2) _____

Nom et adresse de l'entreprise où travaille le délégué _____

Formation syndicale (indiquer les stages suivis) _____

Observations éventuelles du délégué _____

(1) Indiquer ici, selon le cas, une des mentions suivantes : Ouvrier, Employé, Technicien, Agent de maîtrise, Cadre

(2) Textiles artificiels et synthétiques, Habillement et Couture, Cuir, Tannerie et Maroquinerie, Chaussure et blanchisserie....